#### CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès - CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex - Tel: 03.29.35.63.10 - Fax: 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 10 novembre 2023 Nombre de membres

¤ 21 en exercice

¤ 21 présents et représentés

¤ 21 votants

L'an deux mil vingt-trois, vingt-quatre novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA TABLE DU LAC, 19 RUE DU LAC (88390 SANCHEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

#### **Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), formant la majorité des membres en exercice.

#### Excusés:

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

#### **Pouvoirs:**

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

### **Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme. VALDENAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

### Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE).

# 372. Fixation des montants des cotisations et des prestations de services proposés par le CDG88 pour l'année 2024.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant les activités du Centre de Gestion, financées soit par convention soit par cotisations assises sur les masses salariales des collectivités affiliées ;

Considérant la nécessité de fixer le taux des cotisations obligatoires et additionnelles pour l'exercice 2024 ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifications en cours aux résultats financiers analysés, notamment dans le rapport d'orientation budgétaire précédemment évoqué, pour maintenir un équilibre économique de nos services ;

Considérant la prise en compte de l'évolution du taux d'inflation sur ces dernières années et derniers mois, ainsi que les différentes mesures de réévaluation des variables de rémunération des agents publics territoriaux (valeur du point d'indice, réévaluation des grilles indiciaires);

## Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, À la majorité (19 voix pour, 2 abstentions),

- Adoptent les taux de cotisation obligatoire et additionnelles telles que :
  - Cotisation « obligatoire » : 0,8%,
  - Cotisation additionnelle « Hygiène Sécurité » : 0,10%,
  - Cotisation additionnelle d'aide à l'application du statut : 0,475%.
  - Cotisation additionnelle « Médecine » : 0,50% pour les collectivités affiliées et 0,50% pour les collectivités non affiliées au CDG88 (délibération du 14 septembre 2018).
  - Cotisation additionnelle d'aide à l'application du statut dans le domaine de la "Médecine agréée et de Contrôle": 0,20%

### À l'unanimité,

- Adoptent les tarifications de prestations de services comme indiquées en annexe (voir détail en annexe),
- Précisent que les tarifications présentées dans la fiche récapitulative s'entendent hors-taxes,
- Confient au Président le soin de procéder à la communication de ces taux et tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais.

Date d'effet de la délibération : 01/01/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental
de Gestion des VosgesMaire honoraire de GIRMONT

